

Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

SOMMAIRE

ORGANISATION : page 2

Une priorité pour tous. Remise du FNI 90

POLITIQUE-ACTIONS REVENDIC. : page 5

Contre la mobilité et la précarité

LIBERTE-DROIT-ACTION JURIDIQUE : page 7

Déliquance patronale

Loi Soisson sur les licenciements

Elections dans les Conseils de Prud'hommes

SANTE-PROTECTION SOCIALE

RETRAITE : page 9

Retraite à 60 ans : maintenir la pression

Campagne : Avenir-Sécu.

CAMPAGNE 4 SEMAINES CGT POUR LE SALVADOR.

Il s'agit d'organiser la solidarité politique et financière avec les camarades du Salvador.

Un dossier a été adressé aux Fédérations et Unions Départementales. Il contient :

- une lettre expliquant la campagne,
- un dossier d'informations sur la situation,
- un modèle de pétition.

Comment faire :

Reproduire la pétition, (agrafée et timbrée elle peut être adressée telle quelle à l'Ambassade).

Demander 10 Frs à chaque signataire et aux autres.

Pour tout renseignement complémentaire appeler 48.51.81.27 - Hélène DUBEROS, responsable de l'Amérique Latine au Secteur International de la CGT.

Courrier Confédéral N° 853 - 02.01.90

ORGANISATION

UNE PRIORITE POUR TOUS.

Remettre à tous les adhérents 89, le FNI pour la fin du mois de Janvier 90.

En adoptant à l'unanimité le rapport de Louis VIANNET, le C.C.N. des 4-5 et 6 décembre 89 a décidé de : *"dynamiser le placement du FNI avant la fin du mois de Janvier, en mettant en débat pour chaque base organisée de la C.G.T. des objectifs dont la réalisation va pouvoir être suivie au fil des semaines"* (extrait du rapport).

Ce n'est pas une décision de circonstance, mais, la mise en oeuvre des idées forces du 43ème congrès. Elle engage tous les membres du C.C.N., et au delà l'ensemble des organisations de la C.G.T.

Les retards pris pour son application, les hésitations à prendre les dispositions permettant d'y parvenir, pèseront négativement sur la prise en compte de notre démarche syndicale résolument tournée vers les salariés.

Qu'est-ce donc qui motive un engagement inaccoutumé de toutes les forces militantes de la C.G.T. ?

1- L'élargissement des luttes revendicatives et la syndicalisation, nécessitent la remise rapide du FNI 90 à tous les syndiqués.

"Si l'on remet tous les FNI à la fin du mois de Mars, ce sera déjà pas mal" disent certains camarades. Il y a un an ou deux, atteindre cet objectif constituait une avancée. Aujourd'hui, rester sur cette démarche ne correspond plus à la situation.

Peut-on parler dans le discours de syndiqué acteur, de syndiqué au coeur de notre démarche, et dans la pratique prendre des distances avec lui ?

Si cette démarche de fond n'est pas entreprise normalement en début d'année, quand le sera-t-elle ? Comment se mettre en phase avec la décision du 43ème congrès de faire de la syndicalisation une décision majeure, si les artisans de cette grande bataille que sont les syndiqués ne sont pas sollicités tout de suite à la remise de leur premier timbre. Ne pas perdre un seul adhérent pour en gagner d'autres, exige, si nous ne voulons pas que cela reste une formule, de rompre partout, quel que soit le nombre d'adhérents avec l'étalement sur 3 mois et plus de la remise du premier timbre qu'est le F.N.I. à tous les syndiqués.

Disons le franchement, s'engager dans une telle pratique, introduit un bouleversement parfois important des méthodes de fonctionnement et de vie syndicale, dans les syndicats et sections syndicales. Ces bouleversements entrepris dans un certain nombre d'organisations portent leurs fruits, et font souffler salutairement le vent du 43ème congrès, car ils interviennent à l'entreprise, sur le lieu du travail, lieu décisif pour la prise en compte des besoins des salariés débouchant sur l'action.

C'est là que l'outil syndical a un pressant besoin d'être le mieux adapté aux conditions actuelles du combat de classe.

Poussons encore notre réflexion : Est-ce impensable de remettre en un mois le FNI à 10, 15,30,50 adhérents ? Pour les syndicats dont le nombre d'adhérents est supérieur, qui peut soutenir, qu'en se répartissant les syndiqués entre tous les militants, "le tour" ne peut pas être fait en 30

jours, tout en prenant le temps de discuter avec chaque adhérent "d'encaisser" son timbre et de lui remettre un bulletin d'adhésion.

On le voit, cette activité syndicale qu'est la remise du FNI n'est pas banale.

Elle centre les efforts de toutes les structures de la C.G.T. sur l'entreprise, là où l'on gagnera notre bataille, là où doit naître et se développer toute vie revendicative intense.

Elle imprime une démarche syndicale offensive et constructive.

Sous l'impulsion dynamique et étroite des fédérations et des unions départementales, la remise du FNI va nourrir une coopération unions locales, syndicats et sections syndicales, ceux à qui il est le plus demandé, et dont les initiatives et efforts sont déterminants.

2- Il nous reste 4 semaines pour parvenir aux 100 %

Rien ne doit nous détourner de l'objectif fixé, car il est possible de l'atteindre. Cette volonté doit être relayée par des dispositions d'organisation permettant d'entraîner l'ensemble des directions. Un tel travail d'adaptation de notre organisations aux besoins actuels de la lutte, ne peut s'entreprendre à quelques uns.

L'UNION LOCALE LIEU NATUREL POUR ORGANISER LA CONVERGENCE DES EFFORTS DE TOUS VERS LES ENTREPRISES.

Chaque U.L., quelle que soit sa taille, doit disposer d'un plan de travail intégrant les trois éléments indissociables de notre démarche, luttes, bataille des idées, renforcement de la C.G.T., traduits en objectifs concrets.

Pour qu'il s'applique, il faut être en mesure d'impulser sa mise en oeuvre et suivre de près son évolution. Pour ce faire, l'U.L. doit disposer d'un tableau de bord et d'un plan de visites.

Cet ensemble d'outils, met l'U.L. en position offensive pour jouer son rôle et crée les conditions d'un réel engagement de tous les membres de la direction.

Le tableau de bord du mois de janvier doit porter exclusivement sur le placement et le paiement du FNI, les adhésions à réaliser.

Il doit être conçu pour apprécier collectivement, semaine après semaine, ce qui a été réalisé et placer la direction de l'U.L. en état d'intervenir efficacement "sur le terrain" , quatre colonnes vont être indispensables :

SYNDICATS	FNI			ADHESIONS			VISITES SEMAINE DU __ AU __	
	89	90	%	89	90	%	Nom	Jour

Ce tableau reproduit en autant de fois qu'il y a de semaines dans le mois de janvier 90 va permettre le suivi des objectifs fixés au fur et à mesure de la remontée des informations. Le bulletin de l'U.L.

peut paraître exceptionnellement plusieurs fois dans le mois pour "soutenir" cette bataille et la rendre vivante.

Au niveau des syndicats et sections syndicales

- * mettre sur pied un plan de placement du FNI avec un échéancier précis,
- * mettre beaucoup de monde sur le pont,
- * établir et conserver le contact avec l'union locale.

Bien sûr, les dispositions ne seront pas les mêmes dans un syndicat de 10 adhérents, que dans celui de 200 adhérents et plus. Mais dans tous les cas, le travail ne peut pas reposer sur les épaules d'un seul camarade, et il faut l'organiser.

Il doit régner une effervescence inhabituelle dans les locaux syndicaux.

Sur un des murs du local, la liste des adhérents 89 et des anciens syndiqués répartis par service, secteur, atelier et en face "Janvier 90", doit être affichée.

Mis à jour régulièrement, ce tableau va permettre à tous les militants investis d'un mandat, aux membres des C.E. et bureaux de syndicats pour les plus importants, de suivre au jour le jour l'évolution du placement, de se situer dans le cadre de l'effort général.

Cet effort général demande du temps. Il faut donc décider que chaque élu, chaque membre de la direction du syndicat prenne sur le temps dévolu à son activité, le temps indispensable pour "tourner" et qu'il ait son FNI en poche.

Il ne faut pas se cacher que cette bataille demande conviction, ténacité.

Le besoin de s'épauler mutuellement entre bases organisées de la localité va se faire très vite sentir.

3- Généraliser les rendez-vous de syndicats dans les U.L. pour donner corps et consistance aux coopérations nécessaires pour atteindre cet objectif.

L'environnement favorable dont ont besoin tous les syndicats et sections syndicales de la localité ou de la zone industrielle va se créer et se renforcer avec ces rendez-vous.

C'est à travers ces rendez-vous réguliers au siège de l'U.L. ou décentralisés à l'initiative de l'U.L. sur des zones d'activité que va s'exercer concrètement la coresponsabilité professionnelle et interprofessionnelle avec la participation des professions, si possible.

Ils doivent être à la fois des moments d'échanges – on apporte et on reçoit – et l'expression d'une volonté commune de parvenir aux objectifs qu'on s'est fixés.

C'est dire combien ils doivent revêtir un caractère vivant et être conçus pour aider ceux qui y viennent à tenir leur engagement, à repartir du bon pied, à s'appuyer sur ce qui est réalisé ailleurs. On doit repartir "gonflé" avec une vue claire, précise de ce qu'il reste à faire.

Ils peuvent prendre plusieurs formes, doivent avoir lieu à un rythme suffisamment soutenu, demandent à être préparés pour donner leur pleine efficacité, c'est-à-dire stimuler les initiatives en cours et leur donner un prolongement concret.

Un tableau géant au siège de l'U.L., permettra à chaque syndicat de s'y retrouver tout en ayant une vue d'ensemble.

La réussite de ces rendez-vous, un stimulant pour tous!

POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

Contre la Mobilité et la Précarité

IMPULSER PARTOUT NOTRE DEMARCHE REVENDICATIVE ET D' ACTIONS



Patronat et Gouvernement accélèrent les discussions :

Le C.N.P.F. compte faire signer un nouvel accord d'orientation au cours de la séance du **6 Février 1990**.

Dans la Fonction publique, c'est la même démarche qui est adoptée avec la volonté de saper les bases mêmes du Statut, même si les dispositions ne sont pas aussi avancées.

Nous devons faire vite sous des formes diverses pour :

- * alerter les salariés,
- * exprimer leur refus et leur volonté d'imposer une rénovation de leur Convention collective, de leur Statut, pour la réponse à leurs besoins.

De quoi s'agit-il ?

Toutes les garanties collectives sont considérées comme des obstacles à la politique de flexibilité, de précarité, de sélection. Gouvernement et Patronat veulent abaisser le coût du travail, imposer plus de qualifications, moins rémunérées, ajuster en "flux tendu" les effectifs de l'entreprise, de la localité, de la région, en France et au-delà.

Avec cela, ce sont des centaines de milliers de licenciements supplémentaires qui se préparent et un nouveau pas dans la précarité.

Pour cela, ils veulent introduire dans tous les domaines, "l'individualisation" de la situation des salariés :

- salaire individualisé avec l'intéressement, le salaire au "mérite", ...
- "l'évaluation individuelle" de chacun pour culpabiliser le salarié, l'amener à s'autolicensier,
- la formation individualisée avec le cursus individuel de carrière, balayant toute référence au diplôme, à l'ancienneté acquise,
- la durée du travail, l'horaire individualisé avec la flexibilité,
- une protection sociale individuelle avec les assurances privées.

Avec la Mobilité géographique et professionnelle, c'est l'affectation du travailleurs dans son poste de travail qui devient précaire : il peut être déplacé à tout moment dans l'entreprise (généralisation de la polyvalence), hors de l'entreprise (généralisation de l'intérim entre entreprises), à l'étranger (généralisation des "missions" temporaires).

Ces clauses seront prévues dans le contrat de travail. Si le salarié refuse, c'est le licenciement. S'il accepte, c'est une vie morcelée, instable, avec des problèmes considérables de vie au travail, familiale, sociale pour lui et sa famille.

Que veulent-ils mettre dans l'Accord et comment riposter ?

1-/ D'abord mettre à bas la prime d'ancienneté par une soi-disant prise en compte de la formation professionnelle

--> exiger partout la revalorisation des primes d'ancienneté et leur mise en place là où elles n'existent pas .

2-/ Généraliser la Gestion prévisionnelle de l'emploi sous couvert "d'inadaptation" des salariés

--> mener la bataille sur le thème : ce ne sont pas les salariés qui sont "inadaptés" mais la politique de non reconnaissance des qualifications dans le salaire , de précarité de l'emploi, de dévoiement de la formation professionnelle, de mise en cause de la protection sociale et des libertés.

--> mettons en débat des propositions revendicatives :

- * des niveaux de rémunérations correspondant à chaque catégorie de salariés, sur la base des diplômes et de l'expérience, à partir du S.M.I.C. à 6.500 F.
- * réunissons les salariés de chaque atelier, service, pour refuser "l'évaluation individuelle" et organiser l'évaluation collective des besoins de formation professionnelle à partir des besoins de chacun. Exiger une formation sur le temps de travail rémunérée comme tel.
- * Faisons exprimer les besoins en matière de retraite, de protection sociale.

3-/ Généraliser les "déplacements autoritaires"

--> Imposer une protection dans l'emploi de tous.

* Tout changement d'emploi, mutation, ne peut se faire que s'il s'inscrit dans le cadre de la progression de carrière du salarié et qu'il s'effectue sur sa demande.
Nous demandons la mise en place d'un contrôle démocratique des mutations par le Comité d'Entreprise.

* Tout déplacement en France doit être fait en fonction des besoins de la profession et donner lieu à indemnisation.

* Tout déplacement à l'étranger ne doit s'organiser que si le salarié reste attaché à l'entreprise qui l'a recruté, qu'il bénéficie de la Convention collective.

Celle-ci doit prévoir l'application des garanties dans le pays d'accueil dans les cas où celles-ci sont supérieures, des mesures en matière de logement, de déplacement, emploi du conjoint, le rattachement à la sécurité sociale française et aux organismes de représentation C.E. et C.H.S.C.T.

--> Débattons en grand, partout, pour faire mesurer les enjeux.

--> soyons à l'initiative pour imposer la prise en compte des besoins.

--> Réunissons nos directions de syndicats, d'U.L., d'U.D., de Fédération sur ce sujet.

--> Prenons des dispositions concrètes avec nos syndiqués et avec les salariés:

- tracts, pétitions — circulation de questionnaires sur les besoins
- consultation - délégation de masse aux directions,
- conférence de presse,
- grèves et manifestations,

--> Créons un courant pour discuter l'adhésion pour mener ce combat.

DELINQUANCE PATRONALE

Les arrêts de la Cour de Cassation dans l'affaire des 10 de RENAULT ont déclenché un phénomène de rejet sur toute forme de recours à l'appareil judiciaire.

C'est parfaitement compréhensible, mais c'est aussi le but recherché; le Droit du Travail impose encore formellement un certain nombre d'obligations aux patrons. Ils sont encore personnellement responsables des contraventions et délits commis dans les entreprises. Le simple risque de se trouver au "banc d'infamie" est insupportable pour des patrons de droit divin. La réforme du Code Pénal, en instituant la responsabilité des personnes morales, va leur permettre de se dérober devant leurs responsabilités personnelles. **En attendant, il est possible de marquer des points sur ce terrain.**

La campagne engagée sur le dépôt des plaintes n'a rien d'une diversion pour se faire plaisir, c'est un élément de la bataille idéologique.

Nous avons quelques bons exemples dans certaines UD ou FD, mais on est loin du compte et il s'agit trop souvent d'intervention de spécialistes.

Il est rappelé qu'il convient d'envoyer au secteur LDAJ la copie des plaintes déposées, et de l'informer des initiatives prises dans les entreprises et en direction des pouvoirs publics, Préfets et Procureurs.

Loi SOISSON sur les licenciements

Les directions départementales du travail doivent actuellement consulter nos organisations sur des propositions de listes de personnalités établies par eux à partir des critères définis par l'instruction ministérielle.

Cette méthode est en soi inacceptable, il n'est pas question d'y apporter notre caution. Plus que jamais, il convient de présenter notre propre liste de propositions, et exiger qu'elle soit totalement prise en compte.

Il faut rendre cette position publique, faire connaître que nous contesterons la légalité des listes si nos militants ne sont pas reconnus.

Dans cette affaire, ce sont les prérogatives fondamentales et originelles des organisations syndicales qui sont remises en cause, ainsi que le caractère de représentativité de tous les salariés par les Confédérations reconnues comme telles nationalement.

Si nous laissons passer cela, derrière se poserait la question des candidatures dites indépendantes dès le premier tour.

Il est important de faire connaître les difficultés rencontrées et les premières décisions prises dès qu'elles sont connues.

ELECTIONS dans les CONSEILS de PRUD'HOMMES.

Il est rappelé qu'elles ont lieu avant le 15 JANVIER , et que les UD doivent les organiser (*voir à ce propos la circulaire du secteur*).

Bon nombre de camarades sont appelés à prendre la parole à l'occasion des Assemblées Générales.

Les UD ont intérêt à fixer un contenu élevé à ces interventions, sur la base notamment de toutes les réformes et évolutions en cours dans la Justice.

RETRAITE A 60 ANS : MAINTENIR LA PRESSION

En dépit de toutes les déclarations rassurantes,

le droit à la retraite à 60 ans à taux plein est sérieusement menacé.

La décision du gouvernement, de cesser au 31 Mars prochain sa participation au financement de la Structure Financière, demeure comme une épée de Damoclès suspendue sur un droit important conquis par le monde du travail.

Elle fait écho aux multiples déclarations du Patronat contre cette avancée sociale.

Maintenue, elle se traduira par un abattement de 22 % sur les retraites complémentaires servies à 60 ans.

Elle contraindra les salariés à reculer l'âge de leur cessation d'activité faute de moyens suffisants.

Elle conduira à une perte de ressources importantes pour celles et ceux qui, jetés au chômage ou mis en situation de

pré-retraite avant leur 60 ème anniversaire, verront leur

retraite complémentaire amputée.

Il ne faut pas laisser faire ! Il faut sans attendre alerter les travailleurs (euses), les informer sur la portée réelle du risque et agir, dans les entreprises, auprès des Parlementaires, des Pouvoirs Publics.

Dénoncer l'hypocrisie de ceux qui, à l'image de Rocard, proclament l'attachement du gouvernement à la retraite à 60 ans, mais ont fait voter au Parlement des mesures avancées par le Xème plan pour une augmentation du nombre d'années de cotisations ou la remise en cause d'avantages fondamentaux en ce domaine (tels les 10 meilleures années d'activité).

Les premières semaines de 1990 doivent marquer la détermination de l'ensemble des travailleurs à voir prises en compte leurs exigences en ce domaine en liaison avec la lutte pour le SMIC à 6.500 F, l'emploi, la protection sociale, les libertés.

FACE AUX COUPS DE FORCE DU GOUVERNEMENT : AMPLIFIONS LA CAMPAGNE AVENIR-SECU.

La campagne pour "une sécurité sociale d'avenir" commence à entrer dans les faits.

Plusieurs départements ont pris la décision de diffuser largement le "4 pages pétitions" comme matériel de masse dans les syndicats et entreprises inorganisées. Les retraités, s'orientent vers les marchés, foyers-logements, réunions associatives et y compris entreprises inorganisées.

On enregistre 250.000 tirages actuellement. Parmi ces initiatives, citons :

* **Alpes-Maritimes** : reproduction du 4 pages en journal à 40.000 exemplaires comme support à une quinzaine d'informations et d'actions du 27 Novembre au 8 Décembre, clôturée par une journée départementale le Vendredi 8.

Nombreux débats à l'entreprise, carrefours d'animation dans les Unions Locales de Nice, Cannes, Grasse, Antibes et Menton. 6 000 pétitions portées en délégation à la Préfecture. Conférence de presse.

Le soir, au Plaza Hôtel, débat sur les problèmes Sécu-Convention Médicale-Retraite avec la participation de praticiens représentatifs de la coordination de 1 500 médecins et en présence d'une centaine de personnes.

L'union départementale poursuit la campagne d'information

et de sensibilisation et envisage une autre initiative

d'action de masse courant Janvier 1990.

* **Tarn** : A Labastide (Tarn) une réunion d'information sur la protection sociale. La section locale de retraités adopte une motion, à l'unanimité des 39 participants en direction du député socialiste au sujet du financement de la retraite complémentaire, de l'éclatement de la convention médicale, de la contribution sociale généralisée, des élections des administrateurs des caisses de Sécurité Sociale : Reproduction de la motion en tract pour diffuser à la population, 5 adhésions nouvelles, 500 spécial retraite diffusés.

* **Dans les Pays de Loire**, la région prépare une manifestation régionale de masse le 1er Février 1990. Le pays à EVIN sera inondé par la propagande CGT : 120.000 tracts, 50.000 badges, 15.000 affiches.

* **D'autres départements** ont pris la décision d'action pour le début 1990, il s'agit de la Moselle, les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, le Gard, le Vaucluse...

UNE CAMPAGNE BIEN PARTIE.

Elle nécessite un suivi sur le développement de l'action, le collectage des pétitions, l'audience des propositions CGT et le renforcement. Elle doit être alimentée par l'information à tous les niveaux dans les structures CGT et notamment dans les presses locales et régionales.